

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs pour la mise en œuvre du Projet agricole de territoire de Batzendorf : agriculture raisonnée, circuits courts et emploi**

**Rapport n° CD/2019/023**

**Service Chef de file :**

L - Mission aménagement, développement et emploi

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le projet d'attractivité et de développement " Agriculture raisonnée, circuits courts et emploi » de la CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel Agricole) des irrigants de Batzendorf et environs, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires suivants :

- « aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi » et
- « conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public (dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord) ».

Il a pour ambition d'organiser collectivement les exploitants agricoles d'un territoire pour mettre en place et gérer de manière durable un réseau d'irrigation raisonnée afin de sécuriser et valoriser les productions, dynamiser la création d'emplois stables et promouvoir les nouveaux modes de commercialisation en circuits courts sur l'agglomération haguénovienne.

Il est proposé au Conseil départemental d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une subvention d'investissement maximale de 366 746 € à la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs, correspondant à 30% des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe du projet.

Il est également proposé au Conseil départemental d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et de convention financière à conclure.

---

## **LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD**

L'Exécutif départemental a souhaité que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc.) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Batzendorf et la Communauté d'agglomération de Haguenau ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord respectivement le 20 février 2018 et le 8 février 2018.

## **LE PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE DE BATZENDORF : AGRICULTURE RAISONNÉE, CIRCUITS COURTS ET EMPLOI**

Le secteur de Haguenau bénéficie d'une agriculture dynamique et diversifiée s'appuyant sur un réseau d'exploitations familiales dont l'économie repose pour une part importante sur les productions spéciales et sur l'élevage afin de permettre aux producteurs de dégager un revenu sur des surfaces limitées.

Le maintien de ce revenu et la pérennité des exploitations reposent notamment sur les possibilités de vente directe ou en circuits courts de productions légumières ou fruitières, en bénéficiant d'un bassin de consommateurs important entre Haguenau et Strasbourg.

Ces productions mobilisent par ailleurs beaucoup de main d'œuvre saisonnière (plus de 220 emplois recensés), sans nécessité de qualification particulière.

Cette activité agricole représente par conséquent un enjeu important de développement du territoire et de soutien à l'emploi en proposant de la vente locale tant en restauration collective qu'en direction des particuliers.

Toutefois, les sols pour partie sableux sont très sensibles à la sécheresse et la répétition d'étés particulièrement secs rendent ces productions aléatoires, remettant en cause la pérennité ou la reprise de ces exploitations dans le cadre d'un modèle bien adapté au territoire.

Le territoire bénéficie de plusieurs atouts qu'il convient de valoriser :

- Des terres de qualité, sous réserve de disposer de suffisamment d'eau
- Une réserve d'eau, la nappe du pliocène, susceptible de répondre aux besoins en eau
- Un réseau d'agriculteurs prêts à œuvrer ensemble pour trouver des solutions collectives

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet d'irrigation qui vise à permettre aux 23 agriculteurs participants de sécuriser leurs productions et donc leurs filières de vente en circuits courts.

**Les 23 agriculteurs se sont regroupés au sein d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) pour d'une part assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une station de pompage dans la gravière communale de Batzendorf et d'autre part créer un réseau enterré de 10 km pour irriguer plus de 210 hectares de terres agricoles. L'investissement total est de 1.22 M€.**

Cette coopérative bénéficie de l'accompagnement technique de la Chambre d'agriculture d'Alsace qui a notamment mené une enquête auprès des agriculteurs afin d'analyser les projets individuels liés à l'irrigation et leur impact sur le territoire.

L'impact du prélèvement sur la nappe du pliocène de Haguenau se limitera à 200 000 m<sup>3</sup> / an contre un potentiel estimé à 350 000 m<sup>3</sup>/an.

La CUMA régulera les prélèvements par des capteurs de niveaux dans la gravière, des régulateurs de débits / pressions, des stations météorologiques connectées et des compteurs d'eau individuels en complément de celui de la station.

La Chambre d'agriculture accompagnera les adhérents dans leur pilotage de l'irrigation et dans l'arrêt des quelques 70 000 m<sup>3</sup> prélevés actuellement (en rivière, forages et adduction d'eau potable).

Co-construit avec le Département, ce projet d'attractivité et de développement s'inscrit dans les deux enjeux prioritaires suivants :

- aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi et
- conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public (dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord).

### **Il contribue à différentes politiques du Département du Bas-Rhin :**

- le partenariat avec le monde agricole avec la signature le 13 mai 2019 d'une convention d'autorisation de financements complémentaires entre le Département et la Région (art. L. 3232-1-2 du CGCT) au profit des filières agricoles,
- la stratégie départementale du circuit court de l'emploi adoptée le 25 juin 2018 et l'axe 1 « Agir sur les ressources du territoire pour développer l'emploi" du Circuit Territorial de l'Emploi adopté le 4 avril 2019,
- la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique adoptée le 13 décembre 2018 et le plan d'actions en vue de son déploiement adopté le 4 avril 2019.

## **LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU PROJET**

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs, la Chambre d'agriculture d'Alsace, la Commune de Batzendorf et la Communauté d'agglomération de Haguenau s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à mettre en oeuvre trois grands axes autour du projet :

### **En matière environnementale**

- Déployer les moyens techniques nécessaires à une utilisation durable de la ressource, à l'arrêt des actuels prélèvements de surface (de l'ordre de 70 000 m<sup>3</sup>/an) et à la diminution des intrants
- Mettre en place un suivi de l'évaluation des impacts environnementaux

### **En matière de circuits courts**

- Animer un groupe de travail sur le développement de la commercialisation locale des produits du territoire en lien avec les collectivités, en vue notamment de développer des points de vente collectifs ainsi que les débouchés en restauration collective
- Évaluer les productions disponibles et leur potentiel de développement
- Identifier et mobiliser les structures à approvisionner (restauration collective, et en particulier collèges, EHPAD, épiceries sociales...)
- Organiser la distribution locale

### **En matière d'emploi**

- Animer un groupe de travail pour piloter et coordonner le recrutement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par les exploitants agricoles
- Etudier la faisabilité de créer un groupement d'employeurs, au sein de la CUMA ou d'une autre structure pour faciliter le recrutement et pérenniser les emplois saisonniers dans l'objectif de sortie du RSA

- Mobiliser l'ensemble des outils d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA (plateforme *Job Connexion*, opérations de recrutements saisonniers, stages découverte, bénévolat...)

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale jointe en annexe de ce rapport.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les priorités des politiques du Département du Bas-Rhin et du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord.

## LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (euros)	Libellé	Montant (euros)
Canalisation	750 000	Subvention Département	366 746 €
Electro mécanique	295 000	Subvention Région	366 746 €
<b>Montant des travaux</b>	<b>1 045 000</b>	Agence de l'eau	15 000 €
Maîtrise d'œuvre	28 900	CUMA	473 994 €
Raccordement ESR	35 000		
Frais divers (indemnité, sécurité, publication)	32 000		
<b>Total prestataire complémentaire</b>	<b>95 900</b>		
<b>Montant total de l'opération</b>	<b>1 140 900</b>		
Divers et imprévus 5 %	57 045		
<b>TOTAL réseau</b>	<b>1 197 945</b>		
Etude ANTEA	3 990		
Accompagnement CAA	8 100		
10 équipements « station /sonde »	12 450		
<b>Total réseau collectif</b>	<b>1 222 485</b>		<b>1 222 485</b>

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 27 mai 2018, il est proposé au Conseil départemental de décider :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial « projet agricole de territoire : agriculture raisonnée, circuits courts et emploi valorisation » porté par la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs sur le territoire de la commune de Batzendorf ;
- d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une subvention d'investissement maximale de 366 746 € à la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs pour le projet de Projet agricole de territoire de Batzendorf, correspondant à 30 % des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe du projet
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Commune de Batzendorf, la Communauté d'agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin et du projet de convention financière à conclure entre la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs et le Département du Bas-Rhin, jointes en annexes, et autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions pour permettre le versement de la subvention correspondante.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	38 534 608,00 €	366 746,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil départemental :*

- *décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial « projet agricole de territoire : agriculture raisonnée, circuits courts et emploi valorisation » porté par la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs sur le territoire de la commune de Batzendorf ;*
- *attribue au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une subvention d'investissement maximale de 366 746 € à la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs pour le projet susvisé,*
- *approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Commune de Batzendorf, la Communauté d'agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin et du projet de convention financière pour permettre le versement de la subvention correspondante à conclure entre la CUMA des irrigants de Batzendorf et environs et le Département du Bas-Rhin, jointes en annexes,*
- *et autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,

Frédéric BIERRY